



Obtenir la garde d'enfant mineur

Par **dalila99**, le **25/01/2010 à 14:54**

Bonjour,
ma fille est décédée laissant une fille de 12 ans, le beau père de ma petite fille complique les visites.
sachant que ce n'est pas son père et qu'il ne l'a pas reconnue. (elle n'a pas été reconnue par son père biologique et elle porte le nom de jeune fille de sa mère).
quelles sont mes droits et comment obtenir la garde de ma petite fille?
quelles sont les démarches à suivre et auprès de qui me renseigner?
je vous remercie de votre réponse.

Par **gwadagirl**, le **26/01/2010 à 09:18**

votre petite fille est orpheline sans père, son beau père n'a aucun droit légale de tuteur vous devez vous rapprocher de toutes urgence du tribunal des affaires familiale, voir le juge des tutels pour organiser une réunion de famille afin de statuer sur l'avenir de cet enfant.